

## ANNEXE 4

### Tableau d'allègements et de dispenses de domaines de formation

Diplôme détenu par le candidat/domaines de formation du DEIS	CAFERUIS	DSTS	CAFDES
<b>DF1 : production de connaissances</b> <b>300h</b> UF1.1 : Outils conceptuels d'analyse (70 à 110h) UF1.2 : langues, cultures et civilisations (30h) UF 1.3 : démarches de recherche en sciences humaines et sociales (160 à 200h)	Allègement 50% de l'UF1.1	Dispense	Allègement 50% de l'UF1.1
<b>DF2 : conception et conduite d'actions</b> <b>250h + 175h d'étude de terrain</b> UF2.1 : Politiques sociales (50 à 80h) UF2.2 : Epistémologie (40 à 60h) UF2.3 : Ingénierie (110 à 160h) UF2.4 : Etude de terrain (175h)	Allègement total de l'UF2.1	Allègement total de l'UF2.1 Allègement total de l'UF2.2 Allègement total de l'UF2.3	Allègement total de l'UF2.1 Allègement total de l'UF2.3
<b>DF3 : communication, ressources humaines</b> <b>150h</b>	Dispense	Dispense	Dispense
<b>Total allègements</b>	235 à 285 heures	700 heures	345 à 445 heures

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétences correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Pour les titulaires de diplômes de niveau I qui présenteraient des correspondances avec les domaines de formation du DEIS, des propositions d'allègement de formation seront inscrites dans un protocole d'allègement de formation élaboré par l'établissement de formation et approuvé par le DRASS.